

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

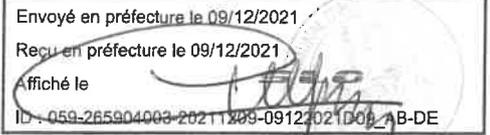
DATE DE CONVOCATION
2 DECEMBRE 2021

Nombre de Membres

En Exercice	12
Présents	8
Votants	10

OBJET :
9. CCAS ET CENTRE SOCIAL
DEMANDE D'AVANCE DE
SUBVENTION AU TITRE DE
L'ANNÉE 2022.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.



L'an deux mil vingt et un, le jeudi neuf décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine Boulenger, Martine BEURAERT-CEUGNART.

Absente : Mme Martine LORPHELIN.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président sollicite la commune une avance sur la subvention communale pour le fonctionnement du CCAS et du Centre Social Stéphane Hessel.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le montant de l'avance de 240 000€ sur le budget 2022 et en autorise sa répartition, tel que 120 000€ pour le CCAS et 120 000€ pour le Centre Social.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.
Joël DUYCK.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.